



Département de **LOIR ET CHER**

Arrondissement **ROMORANTIN**

Commune de **LA FERTE BEAUHARNAIS**

## COMPTE RENDU DU

## CONSEIL MUNICIPAL

## DU LUNDI 15 JUIN 2020 A 19H00

**Présents** : Jean-Pierre GUEMON, Laurence LASSUS, Coraline ROUBALLAY, Pierre-Edouard BERG, Yves SAVALE, Jean-Yves BONIN, Stéphanie DAVID, Jack KINOSKY, Hélène MOY, Lucie PLAUT-AUBRY, Sylvain MASSON, Vincent LHUILLIER, Alain PONCEAU, Patrice ALZY et Jean-Bernard MEAN.

Le Conseil approuve et signe le registre des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2020.

### ORDRE DU JOUR

#### Vote des budgets primitifs 2020

Monsieur le Maire annonce aux conseillers municipaux, que le vote des budgets primitifs est reporté à une date ultérieure, en raison d'un rendez-vous avec la sous-préfecture du Loir-et-Cher et la direction départementale des finances publiques.

#### Détermination des commissions communales et nominations des membres

<b>Appel d'offres</b>
<b>Finances</b>
<b>Urbanisme et foncier</b>
<b>Aménagement du village</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Matériel, petite voirie, employés communaux</li><li>- Fleurissement et espaces verts</li><li>- Sécurité routière, voisins vigilent</li></ul>
<b>Vie du village</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Animation, association, jeunesse, fêtes, Cérémonie, gestion de la salle des fêtes</li><li>- Foire Saint Barnabé</li><li>- Vie culturelle (concerts, expo)</li><li>- Bibliothèque</li></ul>
<b>Communication et informatique</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- information, bulletin</li><li>- site, réseaux sociaux</li><li>- panneau Pocket</li></ul>
<b>Commission des Impôts</b>

Il est précisé que des commissions pourront être créées au cours du mandat pour des projets à court terme.

**Vote pour : 15**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Indemnité de gestion et de conseil au percepteur**

Le conseil municipal décide de ne pas verser l'indemnité au percepteur.

Monsieur le Maire précise qu'à partir de 2020, les communes ne devront plus verser d'indemnité au comptable du trésor.

*Vote pour : 15*

*Vote contre : 0*

*Abstention : 0*

### **Instauration et modalité d'une prime exceptionnelle COVID 19**

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents de la fonction publique territoriale soumis à des situations exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le conseil décide d'instaurer une prime exceptionnelle et demande à Monsieur le Maire de rester raisonnable sur le montant attribué aux agents.

*Vote pour : 11*

*Vote contre : 1*

*Abstention : 3*

### **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

Le Conseil a pris connaissance des informations suivantes :

- D'un appel à candidatures du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) amené à gérer la maison de retraite de Neung, la MARPA (Maison d'Accueil Rurale destinée à des Personnes Agées) de Dhuizon et les centres de loisirs, afin de siéger au Conseil d'Administration. Le candidat doit proposer sa candidature auprès de la communauté de communes.
- D'une demande d'un charcutier traiteur souhaitant s'installer une demi-journée par semaine afin de vendre des produits de sa fabrication (boucherie, charcuterie et plats cuisinés). Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande, afin de préserver l'épicerie en cette période de crise sanitaire qui vend, également, des produits du même type.
- Le conseil émet l'idée qu'un vendeur ambulant de pizza ou autres puisse venir sur la commune une fois par semaine.
- De la réception de masques reçus par le Conseil Départemental, qui ont été distribués dans les boîtes aux lettres pour les personnes de plus de 65 ans. Pour les habitants de moins de 65 ans, les masques peuvent être retirés à la mairie aux jours et heures d'ouverture.
- De la fermeture et des impayés de loyers de la boulangerie.
- Du fleurissement de la commune. Des félicitations sont faites au Conseiller responsable du fleurissement ainsi qu'aux employés communaux. Il est précisé qu'une partie des fleurs a été offerte par le Conseil Départemental de Loir et Cher (le Conseil Départemental a acheté des fleurs aux horticulteurs pour les soutenir en cette période de crise sanitaire et les a ensuite distribuées gracieusement aux communes dont 50 plantes vivaces à La Ferté-Beauharnais). Des affiches seront apposées sur la place afin d'en informer les habitants.
- Des problèmes d'entretien sur l'ensemble de la commune, des incivilités et des arbres cassés à l'étang, mais également des arbres à couper au lotissement.  
Monsieur le maire tient à préciser que la commune ne peut faire face aux incivilités, et notamment le vol des tuyaux en cuivre, les chaînes de chasses d'eau volées à l'étang. Concernant l'entretien de la commune, il rappelle qu'avec la crise sanitaire, les employés de commune ont été en partie absents, et qu'il y a donc beaucoup de travail à rattrapé.

- Une proposition est faite d'installer un panneau à l'étang retraçant l'histoire de la commune.
- Une information est donnée pour la vente des cartes de pêche de l'étang, à savoir que celles-ci sont en vente sur internet ou chez la fleuriste de Neung-sur-Beuvron.
- Il est évoqué un problème d'éclairage au lotissement, ainsi que des problèmes d'inondation et de boue à proximité de plusieurs terrains. Il est également signalé le danger concernant l'absence de clôture autour du bassin de rétention dans le lotissement.
- Il est proposé de réfléchir aux horaires d'allumage de l'éclairage public durant la période d'été, ce qui pourrait entraîner une économie pour la commune et qui serait un geste écologique.
- Il est évoqué le manque d'entretien par la fédération de pêche de l'étang communal.
- Il est proposé le curage des fossés et le fauchage des bas-côtés sur la route de Marcilly sur la partie commune.
- Il est évoqué la dangerosité concernant l'arbre situé au centre de l'aire de jeux, le toboggan qui n'est plus praticable et la nécessité d'effectuer un contrôle des installations afin de prévenir les problèmes en cas d'accident.

Séance levée à 21h30